

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya</p>
--

Composition de la sous-commission

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Marc Schafroth (UDC)
Monsieur Philippe Lagger (Verts), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2007 de 8h00 à 17h00.

La séance s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

- A) Réorganisation des services : situation au 22 octobre 2007
- B) Revue des différents services

Secteur de la jeunesse

M. Alexandre Bédard, délégué à la jeunesse
M. Jean-Marie Tran, chef de service CAR

Service des sports

M. Daniel Piller, chef du service des sports
M. Alexandre Houlmann, chef adjoint du service des sports

Bibliothèques

M. Jacques-André Humair, directeur des bibliothèques

Musées du « Parc » et Institutions zoologiques

Mme Nicole Bosshart, directrice adjointe, Musée international d'horlogerie

Mme Sylviane Musy, conservatrice du Musée d'histoire

Mme Lada Umstätter, conservatrice du Musée des beaux-arts

Monsieur Ludwig Oechslin, conservateur du Musée international d'horlogerie

Monsieur Jean-Michel Piguet, conservateur adjoint du Musée international d'horlogerie

Monsieur Arnaud Maeder, directeur des Institutions zoologiques

Affaires culturelles

Mme Daniela Agustoni-Steiner, déléguée culturelle

A) Réorganisation des services : situation au 22.10.2007

1. Réorganisation des musées

M. Jean-Pierre Veya rappelle en quelques mots les étapes qui ont mené à la nomination d'une directrice des institutions muséales.

La « saga » commence par le projet « un parc, trois musées » qui a été mis entre parenthèses en 2005 suite à l'ouverture de discussions sur le plan cantonal, dont l'objectif était, à terme, la fusion de différents musées proposant les mêmes thématiques. Le projet bute sur plusieurs problèmes : il exigerait des investissements colossaux et pose de nombreux problèmes juridiques, en particulier en ce qui concerne la propriété des collections.

Devant ces problèmes, sans exclure les collaborations, le Conseil communal prend la décision d'effectuer une réorganisation interne, non seulement sur le plan de la gestion mais également en terme de contenu. En parallèle les conservateurs des trois musées ont élaboré une réflexion spontanée.

Cependant, le Conseil communal décide de créer un poste à temps partiel de délégué au patrimoine culturel, qui fait long feu puisque son responsable démissionne quelque mois plus tard face à l'impossibilité d'établir des rapports de confiance satisfaisants pour mener à bien sa tâche.

Le Conseil communal n'est pas resté inactif, constatant que la démarche initiée a tendance à s'embourber, notamment faute de moyens, il confie à fin 2006 un mandat à la société Iteral, spécialisée en organisation d'entreprise, dans le but de se faire appuyer dans cette démarche participative.

Fin mai 2007, suite au retrait de M. Jeanneret de sa fonction de délégué au patrimoine culturel, le Conseil communal prend la décision d'imposer un cadre de travail plus ferme pour avancer et met au concours un poste de directeur-trice des institutions muséales. Les commissions sont informées de la démarche et volontairement non consultées afin d'avancer rapidement. Un comité de pilotage composé du directeur du dicastère, M. Jean-Pierre Veya, du président du Conseil communal, M. Laurent Kurth, d'un autre conseiller communal, M. Pierre Hainard, de la responsable des ressources humaines, Mme Ioana Niklaus, ainsi que de l'architecte du patrimoine, M. Jean-Daniel Jeanneret, est mis en place. Il élabore, d'une part, une charte de projet et d'autre part établit et suit la procédure d'engagement. Une question se pose : le poste doit-il être confié à une personne qui a avant tout un profil culturel avec des compétences en management et en gestion de projets ou l'inverse ?

Le Conseil communal a reçu une vingtaine de dossiers. Après l'audition de 5 personnes, 2 profils différents sont pressentis pour occuper la fonction. Le choix du comité de pilotage se portera sur Madame Francine Evéquo. Elle a l'avantage d'avoir plutôt un profil de gestionnaire, assorti d'un excellent bagage culturel.

Elle entrera en fonction le 1er novembre 2007 à 100% avec pour objectif premier de définir, en collaboration avec les conservateurs, la nouvelle organisation avant les élections communales d'avril 2008. Le % définitif de ce poste sera défini dans le cadre du projet mais, par la suite, il devrait représenter un temps d'occupation de 80% minimum.

2. Service des sports

Le départ à la retraite du chef du service des sports à la fin de l'été 2008, ainsi que celui du chef de service du CAR a amené le Conseil communal à analyser la structure de ces deux services.

Dans sa réflexion, le Conseil communal s'est demandé s'il était plus judicieux de créer un service Sports et Jeunesse ou de maintenir la structure actuelle. Il a finalement choisi de conserver la structure actuelle, soit deux services séparés car il n'existe pas de connexion dominante entre les deux secteurs d'activité, la politique de la jeunesse ne se limitant pas aux sports et la politique des sports ne se limitant pas aux jeunes. Le Conseil communal s'est également interrogé sur l'opportunité de transférer la gestion des infrastructures sportives au dicastère des infrastructures.

Le groupe de travail mis en place par le Conseil communal est arrivé à la conclusion que ce transfert n'était pas judicieux car l'entretien des installations requiert des compétences particulières. En outre, les priorités à accorder lors de la mise à disposition des infrastructures sportives pour les différents utilisateurs est une tâche du service des sports. Ce transfert aurait induit plus d'inconvénients que d'avantages. Bien entendu, des collaborations avec l'intendance des bâtiments sont indispensables. Elles seront précisées et modalisées selon les mêmes principes que ceux qui sont appliqués dans le cadre de la gestion des bâtiments scolaires.

En ce qui concerne le remplacement de M. Piller, deux options restent ouvertes à ce jour :

1. Remplacement par la création d'un poste d'administrateur (transversal) du dicastère
2. Remplacement par un chef d'équipe (contremaître) qui aurait pour charge de gérer les infrastructures et le personnel et de suppléer aux absences du chef de service

L'option définitive devrait être retenue par le Conseil communal au plus tard à la fin de l'année.

3. Secteur jeunesse

Le Conseil communal a constaté qu'il existait un problème de fonctionnement interne au sein du CAR et un manque de clarté en ce qui

concerne la définition du poste du délégué à la jeunesse lié, aux yeux de certains, à un déficit relationnel.

Le Conseil communal a conduit ses réflexions en fonction d'une logique organisationnelle cohérente, la mieux à même de remplir les objectifs attendus, avant de prendre en considération les personnes en place. Il savait aussi que quelle que soit l'option retenue, cette dernière susciterait des réactions. Autrement dit, sa décision n'allait pas provoquer une « crise », puisque cette dernière existait déjà.

Il a ainsi retenu les options suivantes:

1. La création d'un « Service de la Jeunesse ».
2. La décision de mettre au concours par voie de presse un poste de chef du service de la jeunesse et de le nommer selon un calendrier. L'échéance des postulations a été fixée au 26 octobre 2007. La nomination du futur chef de service devrait se faire avant la fin de l'année et l'entrée en fonction, au mieux, le 1^{er} janvier 2008.
3. La mise en place d'une structure de type pyramidal qui regroupera, à terme, sous la responsabilité de ce chef de service l'ensemble des activités de jeunesse, à savoir : le CAR, le repas de l'écolier, les crèches (crèche Beau-Temps et gestion administrative des crèches subventionnées), les activités du Parlement des Jeunes, l'accueil extrascolaire et tous les projets relevant de la politique de la jeunesse (Esplanade, Bellevue, Hors Classe etc.).

Dans cette structure, le CAR conservera une autonomie opérationnelle. Lors du départ de M. J.-M Tran, ce dernier sera remplacé, sans délai de carence, par un animateur responsable (80 à 100%).

B) Revue des différents services

Constat global

Depuis 2004, tous les services du dicastère ont diminué drastiquement leurs dépenses de fonctionnement. Tous les chefs de service sont d'avis qu'il sera difficile d'aller plus loin si nous désirons encore pratiquer des politiques culturelle et sportive dignes de ce nom. Le budget 2008 est un budget conservateur qui ne laisse pas de marge de manœuvre. Il doit permettre la consolidation financière de la Ville.

1. Secteur jeunesse

115 Parlement des jeunes

Questions : Le délégué à la jeunesse a-t-il toujours du mal à obtenir les justificatifs des dépenses du Conseil des élèves géré par la direction de l'école ? Oui.

Le Parlement des jeunes n'est-il qu'un distributeur d'argent, afin de mettre en place ses projets ? Non, Il est aussi une chambre de réflexion et de discussion. Durant cette dernière période les projets ont été mieux défendus grâce au comité. Les projets devaient lui être présentés à l'avance, ainsi que le budget, afin d'éviter d'arriver avec une demande imprévue le soir de la plénière. Des débats ont eu lieu, entre autres, une réflexion sur la politique de la jeunesse, les relations entre la jeunesse et la police cantonale ainsi qu'une séance sur l'avenir de la ville sous l'égide d'ID région.

Le projet de parc public où il serait possible de se rencontrer devrait être créé sur la place se situant à l'est du lycée Blaise-Cendrars. Cet espace serait mis à disposition de l'ensemble de la population et ne concernerait pas que les jeunes.

Un commissaire fait remarquer que les PV du Parlement des jeunes ne sont toujours pas affichés (exemple : CIFOM) comme cela avait été demandé.

540 Délégué à la jeunesse

Les frais divers pour projets s'élèvent à CHF 40'000.- à ce jour, soit conformes au budget 2007 . Ces frais sont difficiles à évaluer à l'avance car la maîtrise n'est pas toujours facile sur certains éléments. Ainsi, dans le projet Esplanade, le nombre de participants à une activité n'est jamais défini à l'avance. Ce projet a reçu une subvention de CHF 26'000.- dont CHF 10'000.- ont déjà été comptabilisés en 2006.

Le poste 3650600 Activités jeunesse diverses a été scindé en deux soit :

1. **3188500** : Frais divers pour projets jeunesse qui concernent des dépenses émanant du service
2. **3650600** : Activités jeunesse diverses qui couvrent des projets venant directement des jeunes.

Les séances d'information données aux étudiants externes des écoles post-obligatoires en collaboration avec tourisme neuchâtelois, le service économique et le chargé de communication ont été un grand succès. Il s'agira à l'avenir de mieux cibler les informations en fonction des écoles. Les besoins des étudiants de la HEP n'étant pas les mêmes que ceux des étudiants du Lycée ou du CIFOM. Un commissaire pense que cette information devrait également être donnée aux élèves chaud-fonniers de ces mêmes écoles.

530 CAR

Le poste repas de l'écolier sera augmenté de CHF 6'500.- par rapport au budget présenté. En effet, il serait important de consolider les postes de travail de personnes qui travaillent sans garantie depuis le début de cette

action (contrat temporaire). C'est une question d'éthique et de reconnaissance de l'important travail effectué. Le Conseil communal sera prochainement saisi d'un rapport à ce propos.

Le développement du repas de l'écolier dès 2009 dans les quartiers ouest va dépendre de la construction de la Halle Volta située en face de l'ancienne usine électrique. Il est aussi envisagé de développer cette action aux Foulets. Les besoins sont bien réels, mais le développement de ce service dépendra aussi de la subvention que l'Etat est prêt à verser (actuellement 10% à 12%) et des normes qu'il fixera. Si ces dernières sont trop contraignantes (espace à disposition, etc.) il ne sera pas possible de poursuivre.

Des privés sont également prêts à développer des structures de ce type.

Les animations hors les murs répondent à une réelle demande. Les familles participent aux animations.

2. Services des sports

520 Office des sports

3142600 : Entretien des bâtiments imprévus. Ce poste est supprimé. En cas d'imprévu, la dépense est de la compétence du Conseil communal. (article 95).

Le budget correspond aux possibilités financières de la Commune. Il est difficile d'anticiper sur certaines dépenses telles que gaz, eau, électricité sur lesquelles le service n'a pas de prise en ce qui concerne l'évolution des coûts énergétiques, mais pour chaque réparation il essaie de mettre en place et d'utiliser des techniques qui permettent d'économiser.

Une des préoccupations du service est le développement du projet « sport pour tous », mis entre parenthèses, faute de moyens.

Les investissements prévus sont raisonnables compte tenu des besoins objectifs. La Commune, étant donné la situation financière, a un grand retard en ce qui concerne l'entretien de ses infrastructures sportives. Il faudrait investir 3 à 4 millions par année pour remonter la pente.

Avant les arbitrages qui devront être rendus par le Conseil communal, il est prévu pour 2008 la rénovation de deux terrains synthétiques à la Charrière (stade et collège), à hauteur de CHF 550'000.- pour chacun ainsi que celui des Forges pour CHF 1'300'000.-. A l'avenir, il faudra aussi penser à passer de 6 à 8 pistes pour la totalité de l'anneau d'athlétisme de la Charrière (CHF 410'000.-). Les championnats suisses de relais de cette année ont démontré l'utilité de cet aménagement. Il sera également indispensable d'investir quelque CHF 40'000.- pour terminer la

restauration de certains vestiaires conformément au postulat qui a été adopté par le Conseil général.

La décision de construire la halle Volta devra être prise avant la fin 2007 si l'on veut bénéficier de la subvention fédérale de CHF 1'000'000.-. Elle sera destinée aux élèves du collège de l'Ouest, de l'ESTER et aux associations sportives.

Un groupe de travail émanant de la commission des sports analyse les subventionnements directs et indirects mis à disposition des sociétés sportives.

Un poste nouveau, La Trotteuse, est apparu dans la liste des subventions (voir annexes). Il s'agit d'une demande conjointe du cross club et du CID afin d'organiser une manifestation au centre ville. Il s'agit d'une corrida (course à pied tracée sur une boucle au centre ville) qui se courra en nocturne avec toute une série d'animations à la clé. La première édition a été fixée au 20 décembre 2008. Un groupe de travail formé du cross club, du CID, du service des sports et du service économique travaille sur ce projet. Il devrait réunir environ 800 coureurs pour sa première édition et à terme quelque 3000 participants. Ces manifestations connaissent un grand succès dans toutes les villes où elles sont organisées.

521 Terrains de jeux – halles de gymnastique

Les postes 3111000, 3141900 et 3142400 ont été répartis de manière plus logique entre eux, mais à la baisse. Ainsi, les contrôles d'entretien au niveau de la sécurité des halles se feront tous les 2 ans, induisant des économies sans en faire pâtir la sécurité.

522 Exploitation de la piscine

L'été calamiteux n'a pas permis de remplir l'objectif budgétaire en ce qui concerne les entrées. Elles seront inférieures de CHF 90'000.- au budget qui prévoyait CHF 200'000.-. Cela fait partie de l'imprévisible et, comme pour la neige, ce poste se lisse sur les années.

523 Exploitation de la patinoire

Les charges de personnel étaient jusqu'à aujourd'hui réparties entre la piscine et la patinoire à raison de 50% pour chacune d'entre elles. Pour 2008, il a été décidé de mieux tenir compte du temps imputé à chacune.

Un commissaire demande pourquoi ne pas créer un seul poste budgétaire piscine – patinoire.

La question s'est déjà posée à plusieurs reprises. Cependant deux comptes séparés ont toujours été maintenus car cela permet de mettre en évidence les charges de chacun des sites.

3. Bibliothèques 501 et 502

Comme pour les autres services, le budget d'exploitation a été calculé au plus bas.

Les résultats de la recherche réalisée dans le cadre du séminaire d'introduction à la recherche sociologique 2006-2007 sous la direction du professeur François Hainard, dont le titre était « Profil pratique et attente des usagers de la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds », a été un sujet de satisfaction. Elle a coûté moins de CHF 2'000.- et a été effectuée par 41 étudiants. On peut constater que les services proposés ne sont pas tous connus (par exemple les fonds BD et musique). Il faudra donc travailler sur la visibilité. A ce sujet la BJ réfléchit à faire des animations dans les écoles. Elle a été présente cet été à la piscine.

En ce qui concerne les DVD, certains utilisateurs pensent que le fonds n'est pas assez développé. Le souci a toujours porté sur le maintien d'une ligne de qualité et il n'est pas question d'entrer en concurrence avec le privé.

L'avenir de la lecture publique a provoqué une discussion sur le plan cantonal, ainsi que sur l'avenir des bibliothèques. Une étude est en cours, mandatée par la Ville de Neuchâtel, afin de désenchevêtrer et de mieux utiliser les synergies entre la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et les 19 (!) bibliothèques universitaires.

A ce stade les trois villes et l'Etat sont dans l'attente du résultat de cette étude afin de poursuivre les réflexions sur un plan cantonal.

D'autre part une motion déposée au Grand Conseil demande si l'Etat a une vraie réflexion documentaire, afin de mieux répartir les tâches entre le Haut et le Bas.

L'Etat a en outre décidé de proroger la convention pour 2008, ainsi la subvention de CHF 700'000.- est maintenue.

4. Musées du parc et Musée d'histoire naturelle

Madame Lada Umstätter, nouvelle conservatrice du Musée des beaux-arts, et Monsieur Arnaud Maeder, nouveau directeur des Institutions zoologiques sont présentés aux commissaires.

511 Musée d'histoire naturelle

3187700 : Expositions et animations. Il est constaté qu'avec CHF 13'500.- il n'est pas possible de faire de l'animation spécifique et de monter des expositions propres. La plupart des expositions sont des locations faites auprès de musées partenaires. Il serait très utile de disposer d'un poste pédagogique qui travaillerait au service des institutions, et des écoles en particulier.

3165300 : Location et chauffage. La hausse est due au fait que le propriétaire des locaux (La Poste) a décidé d'augmenter le loyer de plus de CHF 30'000.-.

Le conservateur aimerait développer à terme les synergies entre le Bois du Petit Château et le MHN. D'autre part, l'engagement de civilistes, souvent très compétents, doit être intensifié car il permet, à moindres frais, de développer des projets.

Le fait d'avoir introduit un prix d'entrée semble confirmer la baisse des entrées. Toutefois, la quantité des visiteurs dépend aussi des thèmes des expositions temporaires.

733 Parc zoologique et vivarium

La reconstruction de l'enclos des lynx arrive à son terme. Des animaux sont décédés : une loutre et un raton laveur. Un crédit spécial sera demandé pour l'enclos des chats forestiers.

512 Musée d'histoire

Le rapport concernant la réorganisation architecturale et muséographique du Musée d'histoire sera terminé fin octobre.

La réalisation pourrait se faire globalement ou en trois étapes. Quel que soit le choix, la première étape portera sur le drainage des caves, l'installation du chauffage, le percement d'une voûte pour l'ascenseur. Ensuite, il sera important d'attendre quelques temps afin que le « climat » fort humide puisse s'équilibrer pour aménager à ce niveau 4 salles d'exposition.

La candidature à l'UNESCO rend nécessaire la rénovation. L'histoire des deux villes doit y figurer et marquer son lien entre l'horlogerie et l'urbanisme.

En ce qui concerne l'archivage des données, autre tâche de la conservatrice du MH, un groupe de travail où l'on trouve les représentants des trois villes, du Canton et de la commune de Cressier, a entrepris une réflexion sur ce dossier. La nouvelle loi devrait permettre au canton de

mieux suivre les archives communales. Un logiciel pour archivage est en fin de test. Cependant, il faudrait pouvoir dégager du temps pour effectuer ce travail, ce qui manque cruellement actuellement.

513 Musée international d'horlogerie

L'exposition prévue en collaboration avec le Musée des beaux-arts et le Musée d'histoire « Ciel et homme » ne se réalisera pas pour deux raisons :

1. le Conseil communal aurait voulu un projet plus précis
2. l'arrivée de la nouvelle conservatrice au Musée des beaux-arts

L'exposition reposait sur un budget de CHF 100'000.-.

Une autre exposition sera organisée autour du peintre Hans Erni. L'année 2008 coïncide avec les 50 ans de l'exposition universelle de Bruxelles où Hans Erni avait exposé des fresques.

L'exposition temporaire sera voisine de l'exposition permanente afin de libérer les autres salles. Les amis du MIH offriront un tableau avec historique dans lequel les personnages de la fresque seront décryptés. L'horloge qui donnait l'heure à l'exposition universelle sera exposée.

La décision de renoncer à l'exposition prévue initialement permettra de dégager des forces pour travailler au projet de réaménagement de l'exposition permanente.

Les recettes sont en baisse, en particulier par le fait qu'il n'y aura pas de restauration de montres ou d'horloge exceptionnelle en 2008.

Il a été demandé à ce que la somme de CHF 1.- figure pour les postes budgétaires dans lesquels rien n'est prévu, afin qu'ils ne soient pas supprimés en attendant des jours meilleurs.

514 Musée des Beaux-Arts

Les budgets à la baisse posent le même problème que dans les autres institutions, soit peu de possibilités pour organiser des événements particuliers.

Un gros travail d'inventaire est à réaliser afin d'avoir une systématique lors de la recherche d'œuvres. Le MIH dispose d'une base de données pour ses inventaires. Elle devrait aussi convenir pour le MBA. Le logiciel est déjà utilisé par une dizaine de musées dans le canton.

La conservatrice insiste aussi sur le fait qu'il est important de disposer de stagiaires du service civil pour effectuer des travaux de ce type.

5. Affaires culturelles

La discussion sur une éventuelle carte indigène, afin de favoriser les personnes qui ont élu domicile en ville est reprise. Le contrôle des habitants y est opposé car la création d'une telle carte n'est pas facile à mettre en place. En outre, il existe des oppositions par rapport à la péréquation financière. Ce type de démarche s'inscrirait également « à rebours » des réflexions concernant le RUN.

Une demande est faite afin que le détail des différentes subventions figure dans les comptes plutôt que dans les tableaux annexés.

Le rapport de gestion de la fondation Arc en scènes ne peut pas être directement inséré dans les comptes car ce n'est pas un service communal. Il est systématiquement envoyé aux conseillers généraux à l'époque de sa publication.

Est-il possible de réduire la subvention à Arc en scènes, afin de la reporter sur des institutions telles que Bikini Test et La Plage ? Ces deux dernières sont portées par des personnes qui s'engagent bénévolement et qui risquent de s'essouffler à terme, alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'offre culturelle de la région. Il est répondu qu'Arc en scènes a déjà perdu CHF 175'000.- de subventions en quatre ans et qu'il serait dangereux de poursuivre ainsi si l'on désire que le TPR puisse assurer sa pérennité dans le cadre du centre dramatique régional.

Qu'en est-il de la démarche lorsqu'une subvention est accordée sur dossier ? La déléguée culturelle exige que le budget soit adjoint au dossier et que la date de la manifestation soit programmée. Aucune subvention n'est versée si ces conditions ne sont pas remplies. Ensuite, la déléguée va voir le spectacle afin de juger de sa qualité et, enfin, les comptes doivent être présentés.

Est-il bon de conserver la fête de mai, qui a un coût, alors que c'est une activité purement commerciale ? Le marché aux puces est un bon moment pour toute une partie de la population. Cependant, il vaudrait la peine de se poser la question de poursuivre avec le concert du soir, dont l'infrastructure coûte cher et attire peu de monde. Le prix des emplacements pour le marché aux puces a été augmenté de CHF 5.-. Il n'est guère possible d'aller plus haut car les résistances sont très fortes.

Il est constaté que les commentaires de la visite de la ville faite par des guides ne sont pas toujours adaptés à la population, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes, ceci sans critiques sur le contenu de base.

Les membres de la sous-commission remercient les personnes qui ont participé à la séance pour leur engagement personnel et adressent également des remerciements aux collaborateurs des services pour le travail accompli.

Le rapporteur
Philippe Lager

Annexes : Tableaux détaillés des subventions

Budget 2008

validé CC le 11 septembre 2007

500 AC / Groupe 36

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 0700	Participation annonces/publicité	SFr. 13'500.00	Agenda des musées + agenda TN
365 1400	Fanfares et orchestre	SFr. 52'000.00	Voir annexe 1
365 1600	Activités théâtrales	SFr. 1'554'000.00	Voir annexe 2
365 1800	Fondation du Musée paysan	SFr. 107'000.00	
365 1900	Université populaire	SFr. 0.00	Transfert au 420 365 1900
365 2100	Locaux pour artiste	SFr. 7'000.00	1 local pour 1 artiste
365 2210	Autres activités culturelles	SFr. 133'000.00	Voir annexe 3
365 2310	Manifestations locales	SFr. 164'000.00	Voir annexe 4
365 5200	Société de musique	SFr. 16'200.00	
365 6000	Maison Blanche	SFr. 23'000.00	Selon convention
365 6300	Ludothèque	SFr. 21'375.00	Transfert du 420 365 6300
365 6400	Club 44	SFr. 45'000.00	Selon décision CC 29.09.2006
365 7000	Festival Amplitude	SFr. 10'000.00	
365 8100	Ecolades	SFr. 10'000.00	CHF 10'000.- par an x 3 ans
365 8200	ISSKA / tour OFS	SFr. 0.00	
	Total :	SFr. 2'156'075.00	

Annexe 1

Fanfares et orchestres 365 1400

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
		Sur base budget 2007	
365 1400	Fanfare Croix Bleue	SFr. 5'400.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Ass. des amis de la musique	SFr. 8'100.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Musique La Persévérante	SFr. 6'390.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Orchestre de chambre CdF	SFr 12'000.00	Plus CHF 3'000.- pour 10ème
365 1400	Les Armes réunies	SFr. 9'360.00	Base CHF 2'700.- + CHF 90.- par musicien
365 1400	Ceux de la Tchaux	SFr. 2'700.00	
365 1400	Accordéon	SFr. 3'600.00	4 clubs * CHF 900.-
365 1400	Evénements ponctuels	SFr. 4'450.00	
	Total :	SFr. 52'000.00	

Annexe 2

Activités théâtrales 365 1600

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1600	TPR / activités générales	SFr. 160'000.00	AeS baisse de CHF 100'000.- en 05 et 06
365 1600	TPR / créations	SFr. 150'000.00	AeS baisse de CHF 50'000.- en 07
365 1600	TPR / Ecole de théâtre	SFr. 110'000.00	AeS baisse de CHF 25'000.- en 08
365 1600	HB / bâtiments	SFr. 435'000.00	Total AeS
	HB / saison	SFr. 460'000.00	SFr. 1'315'000.00
365 1600	ABC	SFr. 116'000.00	
365 1600	Bikini Test (Association KA)	SFr. 98'000.00	
365 1600	Danse	SFr. 25'000.00	
	Total :	SFr 1'554'000.00	

AeS = baisse de CHF 175'000.- en quatre ans / Dès 2007 + CHF 25'000.- par sponsoring SIM SA

Annexe 3

Autres activités culturelles 365 2210

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2210	NEC	SFr. 20'000.00	
365 2210	CMC	SFr. 8'000.00	
365 2210	Fondation CMA	SFr. 2'000.00	
365 2210	Poudrière	SFr. 8'000.00	Festival marionnette
365 2210	Chœurs NE (5)	SFr. 15'000.00	
365 2210	Corodis	SFr. 5'000.00	Aide à la diffusion
365 2210	Evénements ponctuels	SFr. 75'000.00	
	Total :	SFr. 133'000.00	

Annexe 4

Manifestations locales 365 2310

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2310	Plage des Six Pompes	SFr. 45'000.00	
365 2310	Cirq'Alors	SFr. 6'500.00	
365 2310	Serre 17 (O. Linder)	SFr. 3'000.00	
365 2310	1er Août	SFr. 4'500.00	Selon décision CC 29.09.2006
365 2310	Fête de mai	SFr. 30'000.00	
365 2310	Evénements ponctuels	SFr. 75'000.00	
	Total :	SFr. 164'000.00	

Budget 2008

validé CC le 11 septembre
2007

**520 Office des Sorts /
Groupe 36**

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 7100	Soc. De tir Les Armes Réunies	SFr. 14'000.00	CHF 12'000.- + CHF 2'000.- (entretien des cibles)
365 7700	FCC + St Bernard (abonnements)	SFr. 31'500.00	
365 7700	Basket Club	SFr. 2'500.00	
365 7700	HCC + Puck d'Or (abonnements)	SFr. 47'500.00	
365 7700	Téleski Chapeau Râblé	SFr. 9'000.00	
365 7700	Badmington Club	SFr. 5'000.00	
365 7700	SEP Olympic	SFr. 5'000.00	
365 7700	Tennis Club	SFr. 8'000.00	
365 7700	Evénements ponctuels	SFr. 15'000.00	
365 7700	La Trotteuse	SFr. 10'000.00	Selon décision CC du 24.09.2007
	Totaux :	SFr. 147'500.00	SFr. 133'500.00

Groupe 36

Compte 365 7700

